

## **Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 6 janvier 2020**

**Présents** : Denise MARTIN, Gilles RAFFIN, Raymonde ZINTILINI, Danielle BRUNET, Blandine JONCOUR, Alain DREVET, Stéphanie GREMEN, Michel PETIT, Véronique BLANCHARD

**Absents** : Sébastien ADAMO PEDRI, Grégory MASIN

### **1. Fusion des Syndicats des Eaux de La Rochette et de Chamoux sur Gelon**

Un rappel est fait de la délibération n°18-2019 du 12 septembre 2019 s'opposant au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Cœur de Savoie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la délibération n°25-2019 du 12 décembre 2019 approuvant la fusion des syndicats des eaux de la Rochette et de Chamoux sur Gelon.

Suite à l'évolution récente de la loi Engagement et Proximité, la fusion des syndicats des eaux n'est plus utile. Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, réfute le projet de fusion des deux syndicats et le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion. Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 décembre.